

par la commune, c'étaient toujours les notes politiques qui décidaient, suivant qu'ils s'étaient notés pour austrophiles ou germanophobes. C'était encore la politique qui prévalait trop souvent, paraît-il, dans l'attribution des bourses de lycées.

A ce sujet, M. André Barre, dont la documentation est des plus riches, cite (1) deux faits dont la rigueur revêt un caractère au moins original.

A Banja-Luka, la commune attendait encore, en 1905, la réponse à une réclamation formulée par elle en 1892, en vue d'obtenir, pour l'instituteur nouvellement élu, l'autorisation de commencer ses cours. Et cependant, elle s'offrait à renvoyer le maître d'école, si l'autorisation lui était refusée.

En ce qui concerne la répartition des bourses dans les lycées, voici un procédé qui, à défaut d'autre mérite, a du moins celui de réduire le nombre des candidats. Les écoles serbes finissant leurs cours le 11 juillet, on faisait savoir que les demandes ne seraient reçues que jusqu'au 5; parfois même la déclaration annonçant la date du délai n'était affichée que quinze jours après son expiration; à Nevesigné, elle le fut une fois au mois de septembre.

(1) La *Bosnie-Herzégovine*.